

Séance du 20 juillet 2021
DELIBERATION N°2021-07-01Aunis-
Sud**VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE 2021/2030 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**Ma Communauté
de Communes

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-et-un, le vingt juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois en séance ordinaire, sous la présidence de Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	31	41	
Présents / Membres titulaires :			
MM. Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Madame Alisson CURTY) – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU et de Monsieur Stéphane AUGÉ) – Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Madame Christelle GRASSO à son départ à 19h45) – Walter GARCIA (a reçu pouvoir de Madame Martine LLEU) – Gilles GAY – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Madame Marylise BOCHE) – Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Madame Frédérique RAGOT et Madame Sylvie PLAIRE) – Anne-Sophie DESCAMPS – Marie France MORANT – François PELLETIER (a reçu pouvoir de Monsieur Joël LALOYEAUX) – Hervé GAILDRAT – Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Monsieur Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Eric BERNARDIN – Philippe PISSOT (a reçu pouvoir de Madame Angélique PEINTRE) – Éric GUINOISEAU – Philippe BARITEAU – Jean-Michel SOUSSIN – Emmanuel NICOLAS – Christelle GRASSO (a donné pouvoir à Madame Micheline BERNARD à son départ à 19h45) – Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU – Barbara GAUTIER – Bruno CALMONT – Philippe BODET – Thierry PILLAUD			
Présents / Membres suppléants :			
Mme Françoise DURRIEU			
Absents non représentés :			
MM. Steve GABET (excusé) – David CHAMARD (excusé) – Jean-Pierre SECQ (excusé) – Laurent ROUFFET (excusé) – Didier TOUVRON (excusé) – Younes BIAR – Thierry BLASZEZYK Mesdames Isabelle DECOURT – Danielle BALLANGER (excusée)			
Également présents à la réunion :			
Monsieur Eric ARSICAUD – Trésorier			
Mesdames Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE – Pauline MENANT CHAVATTE – Cécile PHILIPPOT – Gaëlle ZIMMER – Isabelle DESCHAMPS et Messieurs Cédric BOIZEAU – Willy BERTHOME –			
Secrétaire de Séance :			Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le : 21 JUIL. 2021 Sous le numéro : 017-200041614-20210720-2021_07_01-DE Et publication (affichage) ou notification du : 27 JUIL. 2021 Par délégation, Le Directeur Général des Services  Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE
Monsieur Jean-Michel SOUSSIN			
Convocation envoyée le :			
13 juillet 2021			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
13 juillet 2021			



VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE 2021/2030 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

I. CONTEXTE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux Collectivités Territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le CRTE vient s'appuyer sur le projet de territoire des collectivités.

Le projet de territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud avait été élaboré et approuvé en 2015 pour une durée de quinze années.

Le projet de territoire étant évolutif et élaboré localement et collectivement, il a donc été décidé de procéder à sa mise à jour. L'objectif est de faire le point sur les différents enjeux et priorités établis en 2015, de l'enrichir et de le mettre en cohérence avec les ambitions de la transition écologique.

II. PILOTAGE

Le projet de territoire est porté par le Président de la CdC Aunis Sud ainsi que par l'ensemble des élus.

Un groupe de travail composé d'élus et de techniciens des différents pôles de la collectivité a été constitué afin de prendre part aux ateliers d'enrichissement.

III. METHODE

Une aide à l'ingénierie a été demandée par la collectivité auprès des services de l'Etat.

Un accompagnement spécifique a été accordé par l'ANCT qui a mandaté deux cabinets pour aider la collectivité à réactualiser le projet de territoire : le cabinet Ernest Young (EY) et le Cabinet Grand Public.

La commande avait pour objectifs :

- Mettre à jour des éléments du diagnostic,
- Mettre à jour la stratégie du territoire en lien avec la transition écologique,
- Fédérer les différents acteurs du territoire et les habitants et donner davantage de sens à l'action de la CdC Aunis Sud,
- Initier et accompagner la Communauté de Communes Aunis Sud dans une démarche de concertation auprès des habitants (nouveaux outils...).

La démarche a donné lieu dans un temps contraint à une large concertation et une implication de nombreux acteurs du territoire :

- Envoi aux communes d'un questionnaire en ligne,
- Présentation de la démarche en bureau communautaire (*mardi 06 avril 2021*),
- Audition des vices présidents et conseillers délégués de la Communauté de Communes Aunis Sud ainsi que des parties prenantes à la vie du territoire (*avril et mai 2021*),
- Réunions de travail avec tous les services de la Communauté de Communes Aunis Sud et les vices présidents (*avril et mai 2021*),
- Réalisation d'une enquête audio-visuelle auprès des habitants du territoire (*du 15 au 21 avril 2021*),
- Atelier d'enrichissement en bureau communautaire (*juin 2021*),
- Atelier avec le conseil de développement (*juin 2021*),
- Réunion publique « Imagine Aunis Sud » (*mardi 29 juin 2021*).

Vu la circulaire du 20 novembre 2020 du premier ministre portant sur l'élaboration des Contrats de Relance et de Transition Ecologique,

Vu la nécessité de réactualiser le projet de territoire,

Vu la consultation du Conseil de Développement de l'Aunis en date du lundi 28 juin 2021,

Vu la réunion publique avec les habitants et les acteurs du territoire en date du mardi 29 juin 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du mardi 06 juillet 2021,

CONSIDERANT le travail de concertation conduit par la Communauté de Communes Aunis Sud avec l'accompagnement du Cabinet Ernest Young et du Cabinet Grand Public pour la réactualisation du projet de territoire,

CONSIDERANT que le projet de territoire, avec ses 3 axes fondamentaux, son axe transversal et les 14 orientations stratégiques, permet de définir les objectifs et les actions prioritaires en phase avec les enjeux et besoins du territoire,

CONSIDERANT que ce projet de territoire est un outil nécessaire au service des politiques de contractualisation, notamment avec l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine,

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide le Projet de Territoire 2021/2030 de la communauté de Communes Aunis Sud tel que présenté et annexé à la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Prend bonne note que ce projet pourra évoluer au fil du temps,
- Autorise le Monsieur le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 21 juillet 2021
Le Président,

Jean GORIOUX

